

Le 18 juillet 2006

SEULE LA VERSION PRONONCÉE FAIT FOI

**FORUM SUR LES RESTRUCTURATIONS – 2^E SÉANCE “ACTIONS
SECTORIELLES DANS L’INDUSTRIE”**

**LES INSTRUMENTS D’APPUI DE L’UE, Y COMPRIS LES MÉCANISMES
FINANCIERS**

**INTERVENTION DE JEAN-PAUL MINGASSON
CONSEILLER GÉNÉRAL, CONFÉDÉRATION DES ENTREPRISES
EUROPÉENNES UNICE**

**I. La politique industrielle peut être un élément essentiel d’une stratégie
d’anticipation des restructurations**

Pour UNICE, cinq orientations stratégiques sont essentielles:

1. établir un cadre législatif, réglementaire et financier propice au développement des entreprises ;
2. promouvoir l’innovation, la connaissance et la recherche ;
3. assurer l’accès à une main-d’œuvre compétente et qualifiée ;
4. intégrer la compétitivité industrielle, l’énergie et l’environnement,
5. accéder davantage aux marchés tiers, dans des conditions de concurrence équitable.

Pour soutenir au niveau européen la réalisation de ces objectifs, la meilleure approche est celle préconisée par la Commission, à savoir :

1. mobiliser, avec cohérence et dans un souci d’accompagnement mutuel, les politiques et instruments communautaires liés à
 - la qualité des législations et réglementations,
 - la recherche et l’innovation, y compris celle tirée par le marché
 - la concurrence,
 - la formation,
 - l’emploi,
 - le respect des règles du marché intérieur,
 - la politique de cohésion,
 - la politique commerciale.

2. appliquer et ajuster si nécessaire cette approche intégrée aux besoins de secteurs particuliers ou de groupes de secteurs, retenus en raison des défis de compétitivité et/ou des restructurations potentielles ; sans pour autant créer d'instrument sectoriel spécifique. Sur ce point, exemple est donné par CARS 21 (*Competitive Automotive Regulatory System for the 21st century*) pour le secteur automobile, par l'initiative G10 Medicines pour le secteur pharmaceutique ou par «leadership» pour les chantiers navals.

II. Le rôle des fonds structurels

a) La réorientation vers l'anticipation et la gestion du changement est bienvenue et doit être appliquée

S'agissant du **fonds social européen (FSE)**, UNICE apprécie le fait qu'il s'attachera aux priorités qui contribueront à mieux faire face au changement. Ces priorités sont : des politiques actives du marché du travail, des programmes visant à améliorer la capacité d'insertion professionnelle des travailleurs, la modernisation des systèmes d'éducation pour doter les jeunes de compétences facilitant l'accès à l'emploi. Les travailleurs des industries traditionnelles forment un groupe cible pour les programmes de formation tout au long de la vie.

b) Pour ce qui est du FEDER, il doit cibler davantage la compétitivité et donner la priorité à la recherche, l'innovation, la formation et l'infrastructures.

Le respect de la préemption au profit des programmes de compétitivité, convenue par le Conseil en décembre est crucial. L'objectif moyen pour l'UE est de 60 % pour l'objectif de convergence et 75 % pour l'objectif de compétitivité régionale et l'emploi – en d'autres termes, 10 % au-dessus des performances actuelles. Les nouveaux états membres sont dispensés de cette discipline, sans raison convaincante.

Un suivi de ces engagements est prévu mais il y a quelques raisons de s'inquiéter en ce qui concerne la mise en œuvre. En effet, le Conseil a déjà décidé d'élargir, sur une base ad hoc, la liste des dépenses éligibles, laquelle est déjà bien longue et nombre d'autorités régionales semblent réticentes à accepter une nouvelle logique d'intervention des Fonds Structurels, fondée sur la concentration de moyens en la compétitivité.

c) Comment mieux mobiliser les fonds structurels pour mieux anticiper le changement ?

Si le processus décisionnel reste pleinement transparent, un transfert de responsabilités aux acteurs locaux pour la programmation et la gestion de la politique de cohésion peut générer des résultats positifs pour la compétitivité régionale.

Nous soutenons fermement le **principe d'un partenariat** incluant des représentants des pouvoirs publics, de la société civile et des partenaires économiques et sociaux. Ce partenariat devrait:

- faire que plus d'acteurs s'approprient mieux les programmes et projets ;
- encourager l'amélioration des capacités de gestion au niveau local ;
- mobiliser plus d'expertise locale ;
- donc au total apporter une importante valeur ajoutée à la qualité des projets.

Dans ce contexte, nous apprécions beaucoup l'initiative du FSE de renforcer la capacité institutionnelle des partenaires sociaux par des mesures de formation et de mise en réseau. C'est tout particulièrement pertinent pour les nouveaux États membres.

III. Autres instruments communautaires pertinents :
7^e programme-cadre pour la recherche, programme pour la compétitivité et l'innovation

Le 7^e programme-cadre pour la recherche et le développement représente un progrès important vers une recherche plus soucieuse de la compétitivité globale de l'économie européenne. UNICE apprécie tout particulièrement l'accent mis sur :

- i) les plates-formes technologiques, ouvertes aux acteurs de l'industrie, qui peuvent déterminer une partie du programme de recherche ;
- ii) les initiatives technologiques conjointes, destinées à privilégier quelques technologies du futur.
- iii) la promotion des partenariats public-privé.

Le **programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation** rassemble en un cadre unique plus de sept programmes communautaires, et sera composé de trois sous-programmes, respectivement : esprit d'entreprise et innovation, soutien des TIC, Europe de l'énergie intelligente. UNICE se félicite de cette simplification qui devrait aider au recentrage des actions sur la croissance et l'emploi. Nous apprécions notamment que le programme offre des facilités de financement ciblées aux entreprises innovantes.

Il importe de veiller à ce que le programme-cadre pour la recherche, le programme-cadre pour la compétitivité et l'innovation et les projets de recherche financés par le FEDER soient vraiment complémentaires l'un par rapport à l'autre.

IV. Le fonds pour la mondialisation

Nous restons prudents face au **fonds pour la mondialisation**, qui est un « fonds de crise *a posteriori* ». De nombreuses questions demeurent quant au fonctionnement pratique du fonds et de ses critères d'éligibilité. On peut craindre que les interventions du fonds sanctionneront les défaillances des politiques d'anticipation. Nous devons éviter que l'existence et les modes de fonctionnement du fonds pour la mondialisation poussent à différer les réformes nécessaires des marchés du travail dans les États membres.

V. Les aspects sociaux

Les restructurations peuvent être douloureuses, dans les cas où le marché du travail local n'offre guère de perspectives de retrouver un emploi. Mais si le changement est géré d'une façon pro-active, si le marché du travail fonctionne bien et offre d'autres possibilités d'emploi, alors les coûts de l'ajustement peuvent être minimisés.

(1) La solution serait ce que l'on appelle aujourd'hui la « flexi-sécurité ». Que faut-il entendre par là ? La flexi-sécurité, cela signifie :

- s'écarter d'une attitude axée sur la préservation des emplois existants pour passer à des politiques axées sur la création d'emplois nouveaux;
- lever les obstacles qui séparent ceux qui se trouvent sur le marché du travail et ceux qui sont en dehors ;
- abandonner la logique d'alternative entre flexibilité et sécurité qui a marqué nos systèmes sociaux par le passé, et voir plutôt dans la flexibilité un instrument de sécurité, grâce à de meilleures perspectives d'emploi pour les travailleurs.

Sa mise en œuvre dépendrait de la combinaison de 3 instruments : politique active du marché du travail + prestations de chômage généreuses + dialogue social fort. C'est là simplifier les choses outre mesure. Il y a, dans l'expérience danoise, des éléments que nous ne pouvons pas oublier.

- Premièrement, le coût d'embauche et de licenciement est relativement bas et, pourtant, les salariés danois figurent parmi les Européens qui ont le plus fort sentiment de sécurité d'emploi.
- Deuxièmement, certains aspects des négociations salariales ont été décentralisés vers le niveau local, pour faciliter l'ajustement aux chocs extérieurs.
- Troisièmement, les partenaires sociaux jouissent d'une marge de manœuvre significative pour modeler les conditions de travail, y compris les modalités de temps de travail.
- Quatrièmement, le soutien accordé par des prestations de chômage relativement généreuses est contrebalancé par la forte responsabilité de chaque individu d'avoir à se préparer activement à prendre un nouvel emploi.
- Dernier aspect et non des moindres, des finances publiques saines sont une condition préalable, car le système est onéreux.

Il n'y a pas de solution unique. Chaque pays doit trouver sa propre route vers la flexi-sécurité. Des échanges au niveau européen peuvent cependant aider à une meilleure compréhension des différentes solutions trouvées par les États membres pour organiser une séquence vertueuse entre modifications du droit du travail, mesures actives et efficaces sur le marché du travail, et réformes de la protection sociale.

(2) Un bon dialogue entre employeurs et travailleurs est important, pour faciliter l'adaptation au changement. Sur les moyens de faire face aux conséquences sociales des restructurations, les véritables discussions se tiennent au niveau local, mais les partenaires sociaux au niveau de l'UE ont aussi débattu activement des restructurations et du phénomène plus large des changements socio-économiques. C'est un point positif.

Nous entendrons tout à l'heure divers secteurs européens présenter leur expérience du dialogue. Permettez-moi de résumer la manière dont UNICE a travaillé sur cette question dans le dialogue social interprofessionnel européen. Trois étapes peuvent être distinguées :

- Première étape : nous avons étudié des cas concrets et adopté deux textes conjoints : les « orientations de référence pour la gestion du changement »

en 2003, et les « leçons tirées de l'expérience des comités d'entreprise européens » en 2005.

- Deuxième étape : nous avons élargi le débat pour examiner les changements économiques et sociaux dans les dix nouveaux États membres.
- Troisième étape : nous allons l'entamer. Il s'agira de procéder à des études similaires dans les quinze « anciens » États membres, pour compléter l'image et notre connaissance du changement en Europe.

Vous trouverez à l'entrée de la salle un rapport de UNICE sur les actions menées par les partenaires sociaux pour donner suite aux orientations de référence sur la gestion du changement. Les dix rapports nationaux sur les restructurations dans les nouveaux États membres sont disponibles sur les sites web des partenaires sociaux, et leur synthèse européenne sera disponible en septembre 2006.

Je conclurai en soulignant que nos efforts communs, dans le cadre du dialogue social européen, montrent plusieurs choses :

- Il y a en Europe de nombreux endroits où le changement est abordé de manière positive.
- Même si les restructurations peuvent susciter des tensions entre les partenaires sociaux, nous avons constaté aussi de nombreux exemples d'efforts communs constructifs entre les partenaires sociaux.
- En fin de compte le destin d'une entreprise ou d'un secteur dépend de sa capacité d'identifier ses forces et faiblesses en matière de compétitivité, pour ensuite concevoir et appliquer dans la concertation la stratégie anticipative qui en fera un gagnant dans l'économie mondiale.
